

N° 128

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 20 FÉVRIER 1968

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, appuyé par M^{lle} LaMarsh, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur ce, à 2 h. 37 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.